
**Arrêté portant nomination des membres du conseil
d'administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Le Maire de la commune de Neuville-sur-Ain,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-6 et R.123-7 à R.123-15 ;

VU la délibération du Conseil municipal de Neuville-sur-Ain en date du 29 avril 2026 fixant le nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire de nommer les membres non élus du conseil d'administration du CCAS,

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Neuville-sur-Ain :

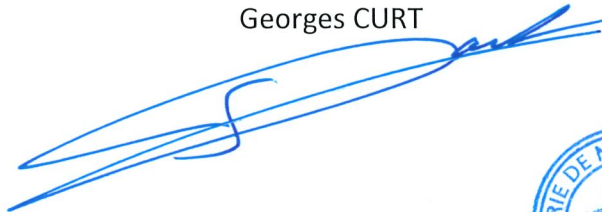
- Madame Marguerite DUBOZ ;
- Madame Michèle BRICAUD ;
- Monsieur François CAROBBIO ;
- Madame Camille LAURIN.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Fait à Neuville sur Ain, le 11 mai 2026

Le Maire,
Georges CURT



Notifié aux intéressé(e)s le : 28 / 05 / 26
Publié le : 28 / 05 / 26